

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET n° 80/055 du 2/02/80
portant nomination du personnel
diplomatique en qualité de
Conseillers.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S :

D.F.P. : Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant Statut
Commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la
République ;
Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime
de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires
et assimilés en poste à l'étranger et aux ambassadeurs itinérants
D.P. : Vu le Décret n° 78/148 du 1er Mars 1978 fixant les attri-
butions et portant réorganisation des structures du Ministère des
Affaires Etrangères et de la Coopération ;
Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977
fixant la durée des affectations des agents congolais dans les
postes diplomatiques ou consulaires ;
D.C.P. : Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Le Conseil des Ministres entendu,
Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant struc-
turation des ambassades de la République Populaire du Congo,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le personnel diplomatique désigné ci-après est
nommé aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité de
Conseillers :

Ambassades	Noms et Prénoms	Fonctions	Grade
<u>Alger</u>	AMBARA Simon	Conseiller Politi- que	
<u>Berlin</u>	SAMORY Jean Bernard	Conseiller	Magistrat
<u>Beijing</u> ...	NKYELE-ATIPO	Conseiller Politi- que	Secrét. des Aff. Etrangères
	BIKOUTA Sébastien	Conseiller Econo- mique	Chef de Division M.A.E.C.
<u>Bonn</u>	LETEMBET-AMBILI	Conseiller	Maître-Assistant
<u>Bucarest</u> ..	NGOKOUBA Jean François	Conseiller	Magistrat
<u>Bruxelles</u> .	ISSOMBO Roger	Conseiller Politi- que	Ingénieur des Travaux Statisti-
			./.

Ambassades	Noms et Prénoms	Fonctions	Grade
<u>Couakry</u> ...	MBOKO Louis	Conseiller	Professeur de CEG
<u>La Havane</u> .	AMBARA Georges	Conseiller	Professeur Certificat
<u>Kinshasa</u> ..	MBEPA Antoine DIMI Samuel	1e Conseiller 2e Conseiller	Professeur de CEG M.I.S.E.
<u>Libreville</u> .	ELEKA Placide	Conseiller	M.I.S.E.
<u>Luanda</u>	OWOBO DA ANDELI NGATSONO Basile	Conseiller Politi- que Conseiller Econo- mique	Instituteur Adjoint
<u>Moscou</u>	BABELA Alphonse LOUYEBO Jean-Pierre	Conseiller Econo- mique Conseiller Culturel	Secrétaire des Affaires Etrangères -Instituteur
<u>New-York</u> ..	GAYAMA Pascal	Conseiller Politi- que	Secrétaire des Affaires Etrangères
<u>Yaoundé</u> ...	MANKOUNDIA Gilbert	Conseiller	Attaché des SAF
<u>Washington</u>	VOUIDIBIO Bienvenu- Armand	Conseiller	Economiste (Hydro-Congo)

Article 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, Le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé aux Ambassades énumérées ci-dessus, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

BRAZZAVILLE, le 2-Février 1980

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres,

Colonel Denis EASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde des
Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	2
CAB/PM	2
DPT. RELATIONS EXTERIEURES	2
CAB/MAEC	2
SGAEC	2
AMBACOBRAZZA.	2
DFP	2
DB	2
DCF	2
BGCM/BC	2
INTERESSES	19
DOSSIERS	38
JORPC	1